

## 1,2,4-Trichlorobenzene

132047-2.5L

Version 1.2

Date de révision  
19.09.2019

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : 1,2,4-Trichlorobenzene  
FDS-nombre : 000000020876  
Type de produit : Substance  
Remarques : SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006.  
Nom Chimique : 1,2,4-trichlorobenzène  
No.-Index : 602-087-00-6  
Numéro d'Enregistrement REACH : n'est disponible

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Substances chimiques de laboratoire  
Utilisations déconseillées : aucun(e)

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Honeywell Specialty Chemicals Seelze GmbH  
Wunstorfer Straße 40  
30926 Seelze  
Allemagne  
Téléphone : (49) 5137-999 0  
Téléfax : (49) 5137-999 123  
Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec: PMTEU Product Stewardship:  
SafetyDataSheet@Honeywell.com  
Honeywell International, Inc.  
115 Tabor Road  
Morris Plains, NJ 07950-2546  
USA

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport)  
+1-303-389-1414 (Medical)  
Pays Poison Control Center : voir le chapitre 15.1

## 1,2,4-Trichlorobenzene

132047-2.5L

Version 1.2

Date de révision  
19.09.2019

basé

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Toxicité aiguë Catégorie 4 - Oral(e)

H302 Nocif en cas d'ingestion.

Irritation cutanée Catégorie 2

H315 Provoque une irritation cutanée.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Catégorie 1

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique Catégorie 1

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.  
P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

#### 2.3. Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

## 1,2,4-Trichlorobenzene

132047-2.5L

Version 1.2

Date de révision  
19.09.2019

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substance

| Nom Chimique           | No.-CAS<br>No.-Index<br>Numéro<br>d'Enregistrement<br>REACH<br>No.-CE | Classification 1272/2008                                                                      | Concentration | Remarques |
|------------------------|-----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|-----------|
| 1,2,4-trichlorobenzène | 120-82-1<br>602-087-00-6<br>204-428-0                                 | Acute Tox. 4; H302<br>Skin Irrit. 2; H315<br>Aquatic Acute 1; H400<br>Aquatic Chronic 1; H410 | 100 %         | 1*        |

1\* - Pour connaître les limites de concentration spécifiques, reportez-vous aux annexes 1272/2008

#### 3.2. Mélange

Non applicable

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.  
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

##### *Conseils généraux:*

Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

##### *Inhalation:*

En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

##### *Contact avec la peau:*

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

##### *Contact avec les yeux:*

Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Protéger l'oeil intact. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

##### *Ingestion:*

En cas d'ingestion, faire boire de l'eau. Appeler immédiatement un médecin.

## 1,2,4-Trichlorobenzene

132047-2.5L

Version 1.2

Date de révision  
19.09.2019

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

donnée non disponible

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

*Moyens d'extinction appropriés:*

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Produit sec

Mousse

Pulvérisateur d'eau

*Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:*

Jet d'eau à grand débit

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:

Monoxyde de carbone

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Gaz chlorhydrique (HCl).

### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes sans protection. Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.

## 1,2,4-Trichlorobenzene

132047-2.5L

Version 1.2

Date de révision  
19.09.2019

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter que le produit arrive dans les égouts. Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte.  
Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

*Conseils pour une manipulation sans danger:*

Porter un équipement de protection individuel. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Conserver le récipient bien fermé. Ne pas fumer. Ne pas avaler. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

*Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:*

Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie. Conserver à l'écart du feu, des étincelles et des surfaces chaudes.

*Mesures d'hygiène:*

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

*Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs:*

Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Éviter une exposition directe au soleil.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

## 1,2,4-Trichlorobenzène

132047-2.5L

Version 1.2

Date de révision  
19.09.2019

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### *Limites d'exposition professionnelle*

| Composants             | Base / Valeur      | Valeur / Type d'exposition | Facteur de dépassement | Remarques                      |
|------------------------|--------------------|----------------------------|------------------------|--------------------------------|
| 1,2,4-trichlorobenzène | EU ELV STEL        | 37,8 mg/m3<br>5 ppm        |                        | Indicatif                      |
| 1,2,4-trichlorobenzène | EU ELV TWA         | 15,1 mg/m3<br>2 ppm        |                        | Indicatif                      |
| 1,2,4-trichlorobenzène | EU ELV SKIN_DES    |                            |                        | Peut être absorbé par la peau. |
| 1,2,4-trichlorobenzène | INRS (FR) SKIN_DES |                            |                        | Peut être absorbé par la peau. |
| 1,2,4-trichlorobenzène | INRS (FR) VME      | 15,1 mg/m3<br>2 ppm        |                        | Règlement impératif (VRC)      |
| 1,2,4-trichlorobenzène | INRS (FR) VLE      | 37,8 mg/m3<br>5 ppm        |                        | Règlement impératif (VRC)      |

STEL - Valeur limite à courte terme

TWA - Valeur limite de moyenne d'exposition

SKIN\_DES - Désignation de la peau :

VME - Valeur limite de moyenne d'exposition professionnelle (VME):

VLE - Valeur limite d'exposition à court terme (VLE):

#### Valeurs DNEL/PNEC

Des données sur DNEL ne sont pas disponible.

Des données sur PNEC ne sont pas disponible.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Contrôle de l'exposition professionnelle

Les équipements de protection personnelle doivent répondre aux normes EN en vigueur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345.

##### Mesures d'ordre technique

Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.

## 1,2,4-Trichlorobenzene

132047-2.5L

Version 1.2

Date de révision  
19.09.2019

Éviter l'accumulation de vapeurs en assurant une ventilation adéquate pendant et après l'utilisation.

### Équipement de protection individuelle

#### *Protection respiratoire:*

En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

#### *Protection des mains:*

Matière des gants: Caoutchouc fluoré

délai de rupture: 480 min

Épaisseur du gant: 0,7 mm

Vitoject® 890

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.

Remplacer en cas d'usure.

Remarques: Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.

En vue des conditions diverses (température, tension) il faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.

Les conditions actuelles de l'utilisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément à l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delà de 50% du temps de perméation recommandé.

Les instructions d'utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d'une grande diversité de types de gants.

Des gants conformes à l'EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

#### *Protection des yeux:*

Lunettes de protection chimique

#### *Protection de la peau et du corps:*

Porter selon besoins:

Tablier résistant aux solvants

En cas de risque d'éclaboussures, porter:

Vêtement de protection

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux réglementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme : Liquide, limpide

## 1,2,4-Trichlorobenzene

132047-2.5L

Version 1.2

Date de révision  
19.09.2019

|                                       |                                      |
|---------------------------------------|--------------------------------------|
| Couleur                               | : incolore                           |
| Odeur                                 | : aromatique                         |
| poids moléculaire                     | : 181,46 g/mol                       |
| Point/intervalle de fusion            | : 17 °C                              |
| Point/intervalle d'ébullition         | : 213,5 °C                           |
| Point d'éclair                        | : 105 °C<br>Méthode: coupelle fermée |
| Température d'inflammation            | : 571 °C                             |
| Limite d'explosivité, inférieure      | : 2,5 % (v)<br>150 °C                |
| Limite d'explosivité, supérieure      | : 6,6 % (v)<br>150 °C                |
| Pression de vapeur                    | : 1,33 hPa<br>à 20 °C                |
| Densité                               | : 1,454 g/cm <sup>3</sup><br>à 20 °C |
| pH                                    | : Non applicable                     |
| Hydrosolubilité                       | : 31,3 mg/l<br>négligeable           |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | : log Pow 4,02                       |
| Densité de vapeur relative            | : 6,25<br>(Air = 1.0)                |

### 9.2 Autres informations

aucune donnée supplémentaire est disponible

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité



## 1,2,4-Trichlorobenzene

132047-2.5L

Version 1.2

Date de révision  
19.09.2019

---

Stable dans des conditions normales.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.  
Éviter une exposition directe au soleil.  
Protéger de la chaleur et du froid extrêmes.

### 10.5. Matières incompatibles

Oxydants  
Acides  
Vapeur d'eau

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:  
Monoxyde de carbone  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Gaz chlorhydrique (HCl).

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

*Toxicité aiguë par voie orale:*

DL50

Espèce: Rat

Valeur: 756 mg/kg

*Toxicité aiguë par voie cutanée:*

DL50

Espèce: Rat

Valeur: 6.139 mg/kg

*Toxicité aiguë par inhalation:*

donnée non disponible

## 1,2,4-Trichlorobenzene

132047-2.5L

Version 1.2

Date de révision  
19.09.2019

### *Irritation de la peau:*

Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

### *Irritation des yeux:*

Espèce: Lapin

Résultat: irritation légère

Méthode: OCDE Ligne directrice 405

### *Sensibilisation respiratoire ou cutanée:*

Espèce: Cochon d'Inde

Résultat: Pas un sensibilisateur de la peau.

Méthode: OCDE Ligne directrice 406

### *Cancérogénicité:*

Note: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

### *Mutagénicité sur les cellules germinales:*

Note: donnée non disponible

### *Danger par aspiration:*

donnée non disponible

### *Autres informations:*

donnée non disponible

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### *Toxicité pour le poisson:*

Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

#### *Toxicité des plantes aquatiques:*

Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

#### *Toxicité pour les invertébrés aquatiques:*

Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### *Biodégradabilité:*

Biodégradation: 0 %

Durée d'exposition: 14 jr

Résultat: Pas rapidement biodégradable

## 1,2,4-Trichlorobenzene

132047-2.5L

Version 1.2

Date de révision  
19.09.2019

Méthode: OCDE 301 C

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

### 12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

donnée non disponible

### 12.6. Autres effets néfastes

donnée non disponible

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

*Produit:*

Éliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

*Emballages:*

Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l'enlèvement des déchets des emballages utilisés

*Information supplémentaire:*

Dispositions relatives aux déchets:

Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE

CE Règlement No. 1013/2006

Équipement de protection individuel, voir section 8.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### ADR/RID

|                                   |   |                            |
|-----------------------------------|---|----------------------------|
| UN Numéro                         | : | 2321                       |
| Description des marchandises      | : | TRICHLOROBENZÈNES LIQUIDES |
| Classe                            | : | 6.1                        |
| Groupe d'emballage                | : | III                        |
| Code de classification            | : | T1                         |
| Numéro d'identification du danger | : | 60                         |

## 1,2,4-Trichlorobenzene

132047-2.5L

Version 1.2

Date de révision  
19.09.2019

Étiquettes ADR/RID : 6.1  
Dangereux pour l'environnement : non

### IATA

UN Numéro : 2321  
Description des marchandises : Trichlorobenzènes, liquid  
Classe : 6.1  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes de danger : 6.1

### IMDG

UN Numéro : 2321  
Description des marchandises : TRICHLOROBENZENES, LIQUID  
Classe : 6.1  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes de danger : 6.1  
No EMS Numéro : F-A, S-A  
Polluant marin : oui

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

| Base                                     | Valeur | Remarques                                                                                            |
|------------------------------------------|--------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Règlement (CE) n° 1907/2008, annexe XVII |        | Ce produit contient un ingrédient conforme de l'Annexe XVII de la Réglementation REACH 1907/2006/CE. |

### Centre de contrôle de poison

| Pays               | Numéro de téléphone          |
|--------------------|------------------------------|
| Autriche           | +4314064343                  |
| Belgique           | 070 245245                   |
| Bulgarie           | (+35929154233                |
| Croatie            | (+3851)23-48-342             |
| Chypre             | +357 2240 5611               |
| République Tchèque | +420224919293; +420224915402 |

| Pays          | Numéro de téléphone         |
|---------------|-----------------------------|
| Liechtenstein | +41 442515151               |
| Lituanie      | +370532362052               |
| Luxembourg    | 070245245; (+352)80002-5500 |
| Malta         | +356 2395 2000              |
| Pays-Bas      | 030-2748888                 |
| Norvège       | 22591300                    |

## 1,2,4-Trichlorobenzene

132047-2.5L

Version 1.2

Date de révision  
19.09.2019

|           |                        |
|-----------|------------------------|
| Danemark  | 82121212               |
| Estonie   | 16662; (+372)6269390   |
| Finlande  | 9471977                |
| France    | +33(0)145425959        |
| Grèce     | +30 210 779 3777       |
| Hongrie   | (+36-80)201-199        |
| Islande   | 5432222                |
| Irlande   | +353(1)8092166         |
| Italie    | +39 0649906140         |
| Allemagne | Berlin : 030/19240     |
|           | Bonn : 0228/19240      |
|           | Erfurt : 0361/730730   |
|           | Fribourg : 0761/19240  |
|           | Göttingen : 0551/19240 |
|           | Homburg : 06841/19240  |
|           | Mainz : 06131/19240    |
|           | Munich : 089/19240     |
| Lettonie  | +37167042473           |

|                  |                                             |
|------------------|---------------------------------------------|
| Pologne          | +48 42 25 38 400                            |
| Portugal         | 808250143                                   |
| Roumanie         | +40 21 318 3606                             |
| Slovaquie (NTIC) | +421 2 54 774 166                           |
| Slovénie         | +386 1 400 6051                             |
| Espagne          | +34915620420                                |
| Suède            | 112 (begär<br>Giftinformation);+46104566786 |
| Suisse           | 145                                         |
| Royaume Uni      | (+44) 844 892 0111                          |

### Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques  
Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances  
(LIS)  
Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Corée. Inventaire existant des produits chimiques (KECI)  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act

## 1,2,4-Trichlorobenzene

132047-2.5L

Version 1.2

Date de révision  
19.09.2019

Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

#### Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.  
Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

Abréviations :

CE Communauté Européenne

CAS Chemical Abstracts Service

DNEL Derived no effect level

PNEC Predicted no effect level

vPvB Very persistent and very bioaccumulative substance

PBT Persistent, bioaccumulative und toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.